

Licata S.p.A.		Revision n.7 du 23/04/2025 Imprimé le 23/04/2025 Page n. 1 / 14 Remplace la révision:6 (du 11/02/2025)	FR
P0005 - BESTEN PUTZ ACRILICO			

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code:

P0005

Dénomination

BESTEN PUTZ ACRILICO

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination/Utilisation

Finitura per pareti in pasta

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale

Adresse

Localité et Etat

Licata S.p.A.

Via dei Mille 32

00185 Roma (RM)

Italia

Tél. +39 0922 856088

Fax +39 0922 831427

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité.

controllo-qualita@licataspa.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à

French National Products and Composition Database (B.N.P.C.) / French Poison
and toxicovigilance Centre Network
Centre Antipoison de Nancy, CHU de Nancy, Hôpital Central, 29 avenue du
Maréchal de Lattre de Tassigny, 53035 NANCY Cedex France
+ 33 3 83 85 21 92

Poison centres and toxicological / Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS 02 41 48 21 21

BORDEAUX 05 56 96 40 80

LILLE 0800 59 59 59

LYON 04 72 11 69 11

MARSEILLE 04 91 75 25 25

NANCY 03 83 22 50 50

PARIS 01 40 05 48 48

TOULOUSE 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements
successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878.
D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12
de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique,
catégorie 3

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des
effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

EPY 11.7.2 - SDS 1004.14

Licata S.p.A.		Revision n.7 du 23/04/2025 Imprimé le 23/04/2025 Page n. 2 / 14 Remplace la révision:6 (du 11/02/2025)	FR
P0005 - BESTEN PUTZ ACRILICO			
RUBRIQUE 2. Identification des dangers ... / >>			
Pictogrammes de danger:	--		
Mentions d'avertissement:	--		
Mentions de danger:			
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		
EUH208	Contient: 4,5-dicloro-2-ottil-2H-isotiazol-3-one MASSE DE RÉACTION DE 5-CHLORO-2- MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET DE 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) Peut produire une réaction allergique.		
Conseils de prudence:			
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.		
Contient:	2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE		
2.3. Autres dangers			
Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.			
Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration ≥ 0,1%.			
RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants			
3.2. Mélanges			
Contenu:			
Identification	x = Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	
ETHYLENE-GLYCOL			
INDEX 603-027-00-1	0,3 ≤ x < 0,35	Acute Tox. 4 H302, STOT RE 2 H373	
CE 203-473-3		ETA Oral: 500 mg/kg	
CAS 107-21-1			
QUARTZ			
INDEX	0,05 ≤ x < 0,1	STOT RE 1 H372	
CE 238-878-4			
CAS 14808-60-7			
QUARTZ			
INDEX	0 < x < 0,05	Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires.	
CE 238-878-4			
CAS 14808-60-7			
2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE			
INDEX 613-112-00-5	0,0015 ≤ x < 0,0025	Acute Tox. 2 H330, Acute Tox. 3 H301, Acute Tox. 3 H311, Skin Corr. 1 H314, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1A H317, Aquatic Acute 1 H400 M=100, Aquatic Chronic 1 H410 M=100, EUH071	
CE 247-761-7		Skin Sens. 1A H317: ≥ 0,0015%	
CAS 26530-20-1		LD50 Oral: 125 mg/kg, LD50 Dermal: 311 mg/kg, ETA Inhalation aérosols/poussières: 0,051 mg/l	
Terbutryn			
INDEX	0 < x < 0,0025	Acute Tox. 4 H302, Skin Sens. 1B H317, Aquatic Acute 1 H400 M=100, Aquatic Chronic 1 H410 M=100	
CE 212-950-5		Skin Sens. 1B H317: ≥ 3%	
CAS 886-50-0		ETA Oral: 500 mg/kg	
MASSE DE RÉACTION DE 5-CHLORO-2- MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET DE 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)			
INDEX 613-167-00-5	0 < x < 0,0015	Acute Tox. 2 H310, Acute Tox. 2 H330, Acute Tox. 3 H301, Skin Corr. 1C H314, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1A H317, Aquatic Acute 1 H400 M=100, Aquatic Chronic 1 H410 M=100, EUH071, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: B	
CE 611-341-5		Skin Corr. 1C H314: ≥ 0,6%, Skin Irrit. 2 H315: ≥ 0,06% - < 0,6%, Skin Sens. 1A H317: ≥ 0,0015%, Eye Dam. 1 H318: ≥ 0,6%, Eye Irrit. 2 H319: ≥ 0,06% - < 0,6%	
CAS 55965-84-9		LD50 Oral: 64 mg/kg, LD50 Dermal: 87,12 mg/kg, LC50 Inhalation	
EPY 11.7.2 - SDS 1004.14			

Licata S.p.A. P0005 - BESTEN PUTZ ACRILICO		Revision n.7 du 23/04/2025 Imprimé le 23/04/2025 Page n. 3 / 14 Remplace la révision:6 (du 11/02/2025) FR
RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants ... / >>		
Règ. REACH 01-2120764691-48 4,5-dicloro-2-ottil-2H-isotiazol-3-one INDEX 613-335-00-8 0 < x < 0,0015 CE 264-843-8 CAS 64359-81-5	aérosols/poussières: 0,33 mg/l/4h Acute Tox. 2 H330, Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1 H314, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1A H317, Aquatic Acute 1 H400 M=100, Aquatic Chronic 1 H410 M=100, EUH071 Skin Irrit. 2 H315: ≥ 0,025% - < 5%, Skin Sens. 1A H317: ≥ 0,0015%, Eye Irrit. 2 H319: ≥ 0,025% - < 3% LD50 Oral: 567 mg/kg, LC50 Inhalation aérosols/poussières: 0,16 mg/l/4h	
Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.		
RUBRIQUE 4. Premiers secours		
4.1. Description des premiers secours A priori aucun effet susceptible de nécessiter la mise en place de mesures de premiers secours spéciales n'est prévu. Les informations qui suivent sont des indications pratiques de bon comportement en cas de contact avec un produit chimique non dangereux. En cas de doute ou en présence de symptômes, contactez un médecin et montrez-lui ce document. En cas de symptômes plus graves, demander des secours sanitaires immédiats. YEUX: Le cas échéant, retirer les verres de contact à condition que l'opération ne présente pas de difficultés. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin. PEAU: Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau courante (et si possible avec du savon). Consulter un médecin. Éviter tout autre contact avec les vêtements contaminés. INGESTION: Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance. Consulter aussitôt un médecin. INHALATION: Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. Consulter aussitôt un médecin. Protection des secouristes Il est vivement recommandé à l'attention du secouriste qui vient en aide à une personne qui a été exposée à une substance chimique ou à un mélange de faire usage d'équipements de protection individuelle. La nature de ces protections est fonction de la dangerosité de la substance ou du mélange, de la modalité d'exposition et de l'ampleur de la contamination. En l'absence d'autres indications plus spécifiques, il est recommandé de faire usage de gants jetables en cas de contact potentiel avec des liquides biologiques. Pour le type d'ÉPI adaptés aux caractéristiques de la substance ou du mélange, faire référence à la section 8.		
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit. EFFETS RETARDÉS : Sur la base des informations actuellement disponibles, aucun cas connu d'effets différés après l'exposition à ce produit n'a été recensé.		
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires En cas d'apparition de symptômes, qu'ils soient aigus ou différés, consulter un médecin. Moyens a conserver sur le lieu de travail pour le traitement spécifique et immédiat Eau courante pour le lavage cutanée et oculaire.		
RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie		
5.1. Moyens d'extinction MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS Choisir les moyens d'extinction les mieux adaptés à la situation. MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS Aucun en particulier.		
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE Le produit n'est ni inflammable ni combustible.		
5.3. Conseils aux pompiers ÉQUIPEMENT		
EPY 11.7.2 - SDS 1004.14		

Licata S.p.A.		Revision n.7 du 23/04/2025 Imprimé le 23/04/2025 Page n. 4 / 14 Remplace la révision:6 (du 11/02/2025)	FR
P0005 - BESTEN PUTZ ACRILICO			
Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).			
RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle			
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence			
Endiguer la fuite en l'absence de danger. Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.			
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement			
Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.			
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage			
Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.			
6.4. Référence à d'autres rubriques			
D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.			
RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage			
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger			
Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas.			
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités			
A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.			
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)			
Informations pas disponibles			
RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle			
8.1. Paramètres de contrôle			
Références réglementaires:			
DEU	Deutschland	Forschungsgemeinschaft MAK- und BAT-Werte-Liste 2022 Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe Mitteilung 58	
ESP	España	Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2023	
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en FranceDécret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021	
HRV	Hrvatska	Pravilnik o izmjenama i dopunama Pravilnika o zaštiti radnika od izloženosti opasnimkemikalijama na radu, graničnim vrijednostima izloženosti i biološkim graničnim vrijednostima (NN 1/2021)	
ITA	Italia	Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81	
SVN	Slovenija	Pravilnik o varovanju delavcev pred tveganji zaradi izpostavljenosti kemičnim snovem pri delu (Uradni list RS, št. 100/01, 39/05, 53/07, 102/10, 43/11 – ZVZD-1, 38/15, 78/18 in 78/19)	
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)	
EU	OEL EU	Directive (UE) 2022/431; Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE.	
	TLV-ACGIH	ACGIH 2023	

 EPY 11.7.2 - SDS 1004.14

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle ... / >>

ETHYLENE-GLYCOL						
Valeur limite de seuil						
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
AGW	DEU	26	10	52	20	PEAU
MAK	DEU	26	10	52	20	PEAU
VLA	ESP	52	20	104	40	PEAU
VLEP	FRA	52	20	104	40	PEAU
GVI/KGVI	HRV	52	20	104	40	PEAU
VLEP	ITA	52	20	104	40	PEAU
MV	SVN	52	20	104	40	PEAU
WEL	GBR	52	20	104	40	PEAU
OEL	EU	52	20	104	40	PEAU
TLV-ACGIH			25		50	
TLV-ACGIH				10		INHALA

2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE						
Valeur limite de seuil						
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
AGW	DEU	0,05		0,1		INHALA
AGW	DEU	0,05		0,1		PEAU
MAK	DEU	0,05		0,1		INHALA
MAK	DEU	0,05		0,1		PEAU
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC						
Valeur de référence en eau douce					0,0022	mg/l
Valeur de référence en eau de mer					0,22	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce					0,0475	mg/kg/d
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer					0,00475	mg/kg/d
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent					0,00122	mg/l
Valeur de référence pour eau douce, écoulement intermittent					0,122	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre					0,0082	mg/kg/d

QUARTZ						
Valeur limite de seuil						
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP		0,05			RESPIR
VLEP	FRA	0,1				RESPIR
GVI/KGVI	HRV	0,1				
VLEP	ITA	0,1				RESPIR
MV	SVN	0,15				RESPIR
OEL	EU	0,1				RESPIR
TLV-ACGIH		0,025				RESPIR

QUARTZ						
Valeur limite de seuil						
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP		0,05			RESPIR
VLEP	FRA	0,1				RESPIR
GVI/KGVI	HRV	0,1				
VLEP	ITA	0,1				RESPIR
MV	SVN	0,15				RESPIR
OEL	EU	0,1				RESPIR
TLV-ACGIH		0,025				RESPIR

EPY 11.7.2 - SDS 1004.14

Licata S.p.A.

P0005 - BESTEN PUTZ ACRILICO

Revision n.7
du 23/04/2025
Imprimé le 23/04/2025
Page n. 7 / 14
Remplace la révision:6 (du 11/02/2025)

FR

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

... / >>

Température d'auto-inflammabilité

pas disponible

Température de décomposition

pas disponible

pH

11

Viscosité cinématique

pas disponible

Solubilité

soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau

pas disponible

Pression de vapeur

pas disponible

Densité et/ou densité relative

pas disponible

Densité de vapeur relative

pas disponible

Caractéristiques des particules

pas applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Liquides inflammables

Maintien de la combustion

ne maintient pas la combustion

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

VOC (Directive 2010/75/UE)

0,35 %

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

ETHYLENE-GLYCOL

A l'air, absorbe l'humidité.Se décompose à une température supérieure à 200°C/392°F.

CARBONATE DE CALCIUM

Se décompose à une température supérieure à 800°C/1472°F.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

QUARTZ

Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

ETHYLENE-GLYCOL

Risque d'explosion au contact de: acide perchlorique.Peut réagir dangereusement avec: acide chloro-sulfurique,hydroxyde de sodium,acide sulfurique,pentasulfure de phosphore,oxyde de chrome (III),chlorure de chromyle,perchlorate de potassium,potassium dichromate,peroxyde de sodium,aluminium.Forme des mélanges explosifs avec: air.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

ETHYLENE-GLYCOL

Éviter l'exposition à: sources de chaleur,flammes nues.

QUARTZ

Se décompose si exposé à: sources de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

QUARTZ

Incompatible avec: Oxydants.

CARBONATE DE CALCIUM

Incompatible avec: acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

ETHYLENE-GLYCOL

EPY 11.7.2 - SDS 1004.14

Licata S.p.A. P0005 - BESTEN PUTZ ACRILICO		Revision n.7 du 23/04/2025 Imprimé le 23/04/2025 Page n. 8 / 14 Remplace la révision:6 (du 11/02/2025)	FR
RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité ... / >>			
Peut dégager: hydroxyacétaldéhyde,glyoxal,acétaldéhyde,méthane,monoxyde de carbone,hydrogène. CARBONATE DE CALCIUM Peut dégager: oxydes de calcium,oxydes de carbone.			
RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques			
En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification. Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.			
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008			
Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations Informations pas disponibles Informations sur les voies d'exposition probables ETHYLENE-GLYCOL TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau. POPULATION: inhalation air ambiant; contact avec la peau de produits contenant la substance. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée ETHYLENE-GLYCOL Par ingestion, stimule initialement le système respiratoire nerveux central, avec ensuite une phase de dépression. Peut provoquer des lésions rénales, avec anurie et urémie. Les symptômes de surexposition sont les suivants: vomissements, somnolence, difficultés respiratoires et convulsions. La dose mortelle pour l'homme est d'environ 1,4 ml/kg. Effets interactifs Informations pas disponibles TOXICITÉ AIGUË ATE (Inhalation) du mélange: Non classé (aucun composant important) ATE (Oral) du mélange: Non classé (aucun composant important) ATE (Dermal) du mélange: Non classé (aucun composant important) Terbutryn LD50 (Dermal): > 2000 mg/kg Coniglio LD50 (Oral): 2045 mg/kg Ratto LC50 (Inhalation aérosols/poussières): > 2,2 mg/l/4h Ratto 4,5-dicloro-2-ottil-2H-isotiazol-3-one LD50 (Oral): 567 mg/kg LC50 (Inhalation aérosols/poussières): 0,16 mg/l/4h ETHYLENE-GLYCOL LD50 (Dermal): 9530 mg/kg Rabbit LD50 (Oral): > 2000 mg/kg Rat BIOXYDE DE TITANE LD50 (Dermal): > 10000 mg/kg Coniglio LD50 (Oral): > 5000 mg/kg Ratto LC50 (Inhalation vapeurs): > 6,82 mg/l/4h Ratto 2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE LD50 (Dermal): 311 mg/kg LD50 (Oral): 125 mg/kg Rat LC50 (Inhalation aérosols/poussières): 270 mg/l/4h Rat MASSE DE RÉACTION DE 5-CHLORO-2- MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET DE 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) LD50 (Dermal): 87,12 mg/kg Rabbit LD50 (Oral): 64 mg/kg Rat LC50 (Inhalation aérosols/poussières): 0,33 mg/l/4h Rat			
EPY 11.7.2 - SDS 1004.14			

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>

CARBONATE DE CALCIUM

LD50 (Dermal):
LD50 (Oral):
LC50 (Inhalation aérosols/poussières):

2000 mg/kg Rat
2000 mg/kg Rat
3 mg/l Rat

MINEMA 1-2-44

LD50 (Oral):

> 5000 mg/kg Ratto

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Peut produire une réaction allergique.
Contient:
4,5-dicloro-2-ottil-2H-isotiazol-3-one
MASSE DE RÉACTION DE 5-CHLORO-2- MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET DE 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)

Sensibilisation cutanée

Principe ponted avec référence n ° S5146_R2 et S5147_R2 conformément à l'article 9, aux paragraphes 4 et aux articles 3.4.3.1/3.4.3.2 de l'annexe du règlement CLP (EC) 1272/2008

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ETHYLENE-GLYCOL

Les études disponibles ne font apparaître aucun pouvoir cancérigène. A l'issue d'une étude de cancérogenèse d'une durée de 2 ans, menée par le US National Toxicology Program (NTP), dans le cadre de laquelle de l'éthylène glycol a été administré dans l'alimentation, aucune "activité cancérigène patente" n'a été observée, chez des rats B6C3F1 mâles et femelles (NTP, 1993).

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est nuisible pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

Licata S.p.A.		Revision n.7 du 23/04/2025 Imprimé le 23/04/2025 Page n. 10 / 14 Remplace la révision:6 (du 11/02/2025)	FR
P0005 - BESTEN PUTZ ACRILICO			
RUBRIQUE 12. Informations écologiques ... / >>			
Terbutryn			
LC50 - Poissons	1,9 mg/l/96h	Oncorhynchus mykiss	
EC50 - Crustacés	6,4 mg/l/48h	Daphnia magna	
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	0,0067 mg/l/72h	Desmodesmus subspicatus	
NOEC Chronique Poissons	0,073 mg/l	pimephales promelas	
NOEC Chronique Crustacés	0,05 mg/l	Daphnia magna	
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	0,0005 mg/l	Desmodesmus subspicatus	
4,5-dicloro-2-ottil-2H-isotiazol-3-one			
LC50 - Poissons	0,0078 mg/l/96h	Oncorhynchus mykiss	
EC50 - Crustacés	0,0097 mg/l/48h	Daphnia magna	
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	0,025 mg/l/72h	Desmodesmus subspicatus	
NOEC Chronique Poissons	0,00047 mg/l	Brachydanio rerio	
NOEC Chronique Crustacés	0,0004 mg/l	Daphnia magna	
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	0,015 mg/l	Desmodesmus subspicatus	
BIOXYDE DE TITANE			
LC50 - Poissons	> 1000 mg/l/96h		
EC50 - Crustacés	> 1000 mg/l/48h	Pulce d'acqua grande	
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 10000 mg/l/72h	Alghe cloroficee	
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	12,7 mg/l/72h		
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	5600 mg/l		
2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE			
LC50 - Poissons	0,122 mg/l/96h		
EC50 - Crustacés	0,181 mg/l/48h		
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	0,15 mg/l/72h		
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	0,068 mg/l/72h		
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	0,068 mg/l		
MASSE DE RÉACTION DE 5-CHLORO-2- MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET DE 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1)			
LC50 - Poissons	0,19 mg/l/96h		
EC50 - Crustacés	0,16 mg/l/48h	Daphnia magna	
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	0,037 mg/l/72h		
NOEC Chronique Poissons	0,0464 mg/l	Danio rerio	
NOEC Chronique Crustacés	0,1 mg/l	Daphnia magna	
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	0,0012 mg/l		
CARBONATE DE CALCIUM			
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	14 mg/l/72h		
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	14 mg/l/72h		
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	14 mg/l		
MINEMA 1-2-44			
LC50 - Poissons	> 10000 mg/l/96h		
EC50 - Crustacés	> 1000 mg/l/48h		
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	75 mg/l/72h		
12.2. Persistance et dégradabilité			
Terbutryn			
Rapidement dégradable			
4,5-dicloro-2-ottil-2H-isotiazol-3-one			
Rapidement dégradable			
ETHYLENE-GLYCOL			
Solubilité dans l'eau	1000 - 10000 mg/l		
Rapidement dégradable			
BIOXYDE DE TITANE			
Dégradabilité: données pas disponible	Sostanza inorganica		
2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE			
Solubilité dans l'eau	500 mg/l		
NON rapidement dégradable			
			EPY 11.7.2 - SDS 1004.14

Licata S.p.A. P0005 - BESTEN PUTZ ACRILICO		Revision n.7 du 23/04/2025 Imprimé le 23/04/2025 Page n. 11 / 14 Remplace la révision:6 (du 11/02/2025)	FR
RUBRIQUE 12. Informations écologiques ... / >>			
QUARTZ Dégradabilité: données pas disponible			
QUARTZ Dégradabilité: données pas disponible			
MASSE DE RÉACTION DE 5-CHLORO-2- MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET DE 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) NON rapidement dégradable<50%			
CARBONATE DE CALCIUM Solubilité dans l'eau16,6 mg/l Dégradabilité: données pas disponibleSostanza inorganica			
MINEMA 1-2-44 Solubilité dans l'eau14 mg/l Dégradabilité: données pas disponibleSostanza inorganica			
12.3. Potentiel de bioaccumulation			
Terbutryn Coefficient de répartition : n-octanol/eau3,19 Log Kow Metodo HPLC BCF103			
4,5-dicloro-2-ottil-2H-isotiazol-3-one Coefficient de répartition : n-octanol/eau4,4 Log Kow BCF13			
ETHYLENE-GLYCOL Coefficient de répartition : n-octanol/eau-1,36			
2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE Coefficient de répartition : n-octanol/eau2,61 Log Kow BCF19,21			
MASSE DE RÉACTION DE 5-CHLORO-2- MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE ET DE 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) Coefficient de répartition : n-octanol/eau< 0,71 Log Kow Metodo HPLC BCF3,16			
12.4. Mobilité dans le sol			
Informations pas disponibles			
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB			
Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.			
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien			
D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.			
12.7. Autres effets néfastes			
Informations pas disponibles			
RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination			
13.1. Méthodes de traitement des déchets			
Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.			
EMBALLAGES CONTAMINÉS Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.			
EPY 11.7.2 - SDS 1004.14			

Licata S.p.A. P0005 - BESTEN PUTZ ACRILICO	Revision n.7 du 23/04/2025 Imprimé le 23/04/2025 Page n. 12 / 14 Remplace la révision:6 (du 11/02/2025) FR
--	--

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

pas applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

pas applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

pas applicable

14.4. Groupe d'emballage

pas applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

pas applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE :

Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit

Point

3

Substances contenues

Point

75

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage ≥ à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

Informations pas disponibles

EPY 11.7.2 - SDS 1004.14

P0005 - BESTEN PUTZ ACRILICO**RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation** ... / >>**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange / des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée, catégorie 1C
Skin Corr. 1	Corrosion cutanée, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
H310	Mortel par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- ATE / ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PMT: Persistant, mobile et toxique
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil

P0005 - BESTEN PUTZ ACRILICO**RUBRIQUE 16. Autres informations ... / >>**

- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et très bioaccumulable
- vPvM: Très persistant et très mobile
- WGK: Wassergefährungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
17. Règlement (UE) 2019/1148
18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)
23. Règlement délégué (UE) 2023/707
24. Règlement délégué (UE) 2023/1434 (XIX Atp. CLP)
25. Règlement délégué (UE) 2023/1435 (XX Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie 2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

02 / 03 / 08 / 09 / 10 / 11 / 12 / 16.